

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **28 mars 2013**

Délibération n° 2013-3797

commission principale : **développement économique**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution d'une subvention à la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon (CCIL) pour son programme d'actions 2013 en faveur du renforcement de la cellule information économique de Lyon

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Gelas

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 15 mars 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : vendredi 29 mars 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mmes Guillemot, Vullien, MM. Kimelfeld, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Julien-Laferrière, Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, MM. Bernard B., Bousson, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Imbert, Jacquet, Justet, Kabalo, Mmes Laurent, Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, MM. Lévêque, Longueval, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Plazzi, Quiniou, Mmes Rabatel, Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touleron, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Daclin (pouvoir à M. Lebuhotel), Crimier (pouvoir à M. Da Passano), Arrue (pouvoir à M. Kimelfeld), Barral (pouvoir à M. Vincent), Bouju (pouvoir à M. Reppelin), Assi (pouvoir à M. Buffet), Mme Ait-Maten (pouvoir à M. Coulon), M. Balme (pouvoir à M. Jacquet), Mmes Bocquet (pouvoir à M. Geourjon), Bonniel-Chalier (pouvoir à M. Bernard B.), MM. Braillard (pouvoir à Mme Frih), Chabert (pouvoir à M. Barret), Huguët (pouvoir à M. Gignoux), Joly (pouvoir à M. Gillet), Lambert (pouvoir à M. Longueval), Mme Levy (pouvoir à M. Augoyard), M. Ollivier (pouvoir à M. Suchet), Mme Palaja, MM. Pillon (pouvoir à M. Grivel), Réale (pouvoir à M. Passi), Roche (pouvoir à M. David G.), Thivillier (pouvoir à Mme Peytavin), Turcas, Mme Yéréman (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : MM. Calvel, Barge, Bolliet, Llung, Louis, Muet, Nissanian, Touraine.

Conseil de communauté du 28 mars 2013**Délibération n° 2013-3797**

commission principale : développement économique

objet : **Attribution d'une subvention à la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon (CCIL) pour son programme d'actions 2013 en faveur du renforcement de la cellule information économique de Lyon**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 mars 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Chambre de commerce et d'industrie de Lyon (CCIL) est un établissement public à caractère administratif dont les missions principales sont de représenter les intérêts des entreprises industrielles et les commerçants et de les accompagner sur l'ensemble des champs de leur développement, de la création jusqu'à la transmission en passant par les différentes phases de croissance et de développement (création-transmission-reprise, développement commercial, ressources humaines, formation-apprentissage, innovation, développement international, environnement, veille économique). La CCIL contribue, par ailleurs, à la gestion de grands équipements utiles au développement économique du territoire (aéroport de Lyon, Eurexpo).

Le travail conduit par celle-ci en 2009, à travers les états généraux de l'industrie, a mis en évidence l'intelligence économique comme l'un des leviers clés du développement des entreprises. L'intelligence économique permet à un décideur de maîtriser l'information stratégique pour son organisation en surveillant, organisant et sécurisant l'information utile à la prise de décision. Elle répond à des objectifs offensifs et défensifs : développer le chiffre d'affaires et l'innovation mais aussi protéger le patrimoine intellectuel et le savoir-faire.

Le constat d'une carence de l'initiative privée dans le registre de l'intelligence économique pour les petites et moyennes entreprises (PME) a amené les partenaires de la gouvernance économique de l'agglomération, réunis au sein de "Grand Lyon, l'esprit d'entreprise (GLEE)", à travailler ensemble sur le sujet.

Le projet présenté par la CCIL s'inscrit dans ce cadre et fait aussi l'objet d'un partenariat avec la Région Rhône-Alpes.

a) Objectifs

La Communauté urbaine de Lyon a soutenu, en 2011 et 2012, la CCIL au regard de son rôle en matière d'accompagnement des entreprises sur l'agglomération pour la mise en place d'une cellule d'information économique de Lyon.

Ce soutien répond aux objectifs plus globaux de la Communauté urbaine qui visent à garantir le dynamisme du tissu économique local et sa compétitivité.

La cellule information économique de Lyon est en effet constituée d'une équipe de conseillers "terrain" de la CCIL, complétée de spécialistes de l'information économique. Celle-ci fournit aux entreprises de l'agglomération des prestations sur mesure de collecte de renseignements économiques répondant à une question relative à un client, un concurrent, un fournisseur ou un partenaire. Cette action se traduit par des rendez-vous en entreprises pour qualifier la demande et valider un cahier des charges. Une mesure de la satisfaction sur le rapport adressé et de l'impact de celui-ci est effectuée.

b) Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2012 et bilan

Les entreprises bénéficiaires de l'action de la cellule information économique de Lyon ont été ciblées sur des secteurs prioritaires pour l'agglomération : automobile et transport, chimie-environnement, pépites (PME à très fort potentiel de croissance), sous-traitance mécanique et la métallurgie, PME du cluster Lumière et PME éditrices de logiciels (cluster edit).

120 missions d'intelligence économique ont été réalisées. La typologie des demandes est la suivante : 62 % information clients, 17 % information concurrents, 14 % information fournisseurs, 7 % information partenaires.

Suite à une enquête de satisfaction, l'appréciation globale du service est supérieure à 90 % d'entreprises satisfaites ou très satisfaites (pertinence de l'information, adéquation cahier des charges, respect des délais, présentation du rapport et relation client). Les entreprises évaluent le délai d'impact économique comme immédiat à 22 %, à 6 mois pour 44 % et à plus de un an pour 33 %.

c) Programme d'actions pour 2013 et plan de financement prévisionnel

Le service étant efficace et apprécié des entreprises, celui-ci sera reconduit et renforcé. L'objectif quantitatif en termes de nombre de missions réalisées pour des PME sera de 130 dossiers traités. L'objectif qualitatif sera de maintenir un taux de satisfaction supérieur à 90 %. Enfin, le ciblage actuel sera élargi aux entreprises du secteur industriel, fabricantes de produits propres et faisant appel à de la sous-traitance (machines et équipements, équipements électriques, électroniques, informatiques).

Afin de pérenniser et développer ce dispositif, dont le budget total est de 417 000 €, la CCIL sollicite une subvention de la Communauté urbaine de Lyon à hauteur de 120 000 € en 2013.

Cette action bénéficie d'un soutien du Conseil régional de 86 000 € dans le cadre de la convention de fonctions d'agglomération et de centralité (CFAC) 2010-2016, conclue entre la Communauté urbaine et la Région Rhône-Alpes. Cette action bénéficie également d'une mutualisation de moyens entre la cellule d'Information économique de Lyon née en 2011 et celle de la Loire née en 2012.

L'évaluation de l'action sera effectuée sur la base des objectifs quantitatifs et qualitatifs fixés, selon les indicateurs précisés dans la convention de subvention.

Le budget prévisionnel pour l'année 2013 est le suivant :

Dépenses	Montants (en €)	Recettes	Montants (en €)
Coûts de personnel et frais de déplacements	245 000	Communauté urbaine de Lyon	120 000
Moyens matériels et sources d'information	47 000	Région Rhône-Alpes	86 000
Prestations externes	125 000	Chambre de commerce et d'industrie de Lyon	211 000
Total	417 000	Total	417 000

En 2012, la contribution financière de la Communauté urbaine était de 120 000 €. Il est proposé que la Communauté urbaine attribue, pour l'exercice 2013, une subvention de fonctionnement d'un montant de 120 000 € au profit de la CCIL pour le programme d'actions de la cellule d'information économique de Lyon.

Ce financement s'inscrit dans le cadre de la convention de fonctions d'agglomération et de centralité conclue entre la Communauté urbaine et la Région Rhône-Alpes pour la période 2010-2016 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 120 000 € au profit de la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon (CCIL) pour son programme d'actions 2013 en faveur du renforcement de la cellule information économique de Lyon,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et la CCIL définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2013 - compte 657 38 - fonction 90 - opération n° OP01O0851.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 29 mars 2013.